

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 9 septembre 2013, à 19h36, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Monsieur Johnny Pizar, Monsieur Serge Tremblay,
Madame Julie Grenier, Monsieur Richard d'Amour

Absence : Monsieur Jean-Pierre Pelletier

Formant quorum sous la Présidence de madame la Maire Ghislaine Leblond.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 9 septembre 2013

Monsieur Richard D'Amour, maire suppléant souhaite la bienvenue, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h36.

13 09 126

2. Adoption de l'ordre du jour du 9 septembre 2013

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 9 septembre 2013, soit adopté tel que présenté

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Négociation entente incendie
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Demandes d'aide financière**
 - 6.1.1. Centraide Estrie
 - 6.2. **Règlement**
 - 6.2.1. Avis de motion - Projet de règlement numéro 241-2013
 - 6.2.2. Avis de motion – Projet de règlement régissant l'écoulement de l'eau (MRC)
 - 6.3. **Divers**
 - 6.3.1. Résolution – Entente de partage des compétences – Gestion de l'eau
 - 6.3.2. Résolution – Politique des cours d'eau
 - 6.3.3. Déneigement stationnement Centre Communautaire
 - 6.3.4. Loisir Barnston-Ouest – Module de jeux
 - 6.3.5. Fondation Tillotson – Défibrillateurs
 - 6.3.6. Colloque de la zone Estrie – ADMQ
 - 6.3.7. Visite RCGT
 - 6.3.8. Rémunération du personnel électoral – Élection générale 3 novembre 2013
 - 6.3.9. Dana Lea Yorston – Demande de modification de tarifs
 - 6.3.10. Budget RIGDSC

- 6.3.11. Demande d'appui à la 9^e édition du Shazamfest
- 6.3.12. Permis pour colporteur

7.- Rapport de madame la Maire et des conseillers

- 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par madame la Maire
- 7.2. Rapport des conseillers

8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 8.2 Coupe de branches
- 8.3 PAARRM
- 8.4 Accotement chemin Kingscroft
- 8.5 Marquage de lignes – Chemin Kingscroft

9.- Rapport de la directrice générale

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 9.2. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage

10.- Trésorerie

- 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

11.- Divers

12. Deuxième période de questions

13.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

13 09 127

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar, Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler

5.1. Négociation entente incendie

Point reporté à la prochaine séance du conseil.

6.1.1. Centraide Estrie

La demande de l'organisme est déposée au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

13 09 128

6.2.1. Avis de motion – Projet de règlement numéro 241-2013

Monsieur Johnny Pizar, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption. L'objet est de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la municipalité de Barnston-Ouest.

Les dispositions sont décrites dans le premier projet de règlement numéro 241-2013 déposé conjointement avec cet avis de motion.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

13 09 129

6.2.2. Avis de motion – Projet de règlement régissant l'écoulement de l'eau (MRC)

Monsieur Johnny Pizar, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption. L'objet est de régler les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

13 09 130

6.3.1. Résolution – Entente de partage des compétences – Gestion de l'eau

ATTENDU l'entente présentée par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que les membres du conseil en ont pris connaissance ;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

D'accepter ladite entente telle que présentée.

D'autoriser madame la maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

13 09 131

6.3.2. Résolution – Politique des cours d'eau

CONSIDÉRANT que la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Coaticook a été révisée ;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Coaticook, a adopté, lors de la séance du mois d'août ladite politique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Barnston-Ouest a entamé le processus d'adoption du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la MRC de Coaticook et a adopté une résolution autorisant madame la maire et la directrice générale à signer l'entente de partage des compétences ;

POUR CES MOTIFS

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest adopte la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook ;

D'autoriser madame la maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette politique.

Adoptée à l'unanimité

13 09 132

6.3.3. Déneigement stationnement Centre Communautaire

ATTENDU que le coût total du déneigement du stationnement du Centre Communautaire et de l'entrée de la borne incendie sur le chemin Hunter, pour la saison 2013-2014, soumis par monsieur Malcom Wallis, est de 1 250\$ plus les taxes applicables, le sablage étant de 30\$ par épandage au besoin ;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu;**

Que par cette résolution, le conseil municipal confie le contrat de déneigement du stationnement au Centre Communautaire et de l'entrée de la borne incendie sur le chemin Hunter à monsieur Malcom Wallis pour la saison 2013-2014, au coût 1 250\$, plus 30\$/sablage plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

13 09 133

6.3.4. Loisir Barnston-Ouest – Module de jeux

ATTENDU la résolution 13-03-038 adoptée à la séance ordinaire du conseil de mars 2013 concernant le projet d'installation d'un module de jeux dans le parc de Kingscroft présenté au Pacte rural ;

ATTENDU que la municipalité participait financièrement à la réalisation de ce projet ;

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 2 322\$ à Loisir Barnston-Ouest, à titre de participation de la municipalité au projet d'installation d'un module de jeux au parc de Kingscroft, à même son budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

13 09 134

6.3.5. Fondation Tillotson – Défibrillateurs

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite présenter une demande, pour l'achat de défibrillateurs pour l'ensemble de son territoire, à la Fondation Tillotson ;

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Coaticook ont été interpellées quant à leur intérêt à se doter d'un tel équipement ;

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest informe la MRC de Coaticook de son intérêt à participer à cette demande pour faire l'acquisition de deux (2) défibrillateurs.

Adoptée à l'unanimité

13 09 135

6.3.6. Colloque de la zone Estrie – ADMQ

ATTENDU que la directrice générale a reçu, en date du 21 août 2013, une invitation à participer au colloque de la zone Estrie de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Magog le 12 septembre 2013 ;

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;**

Que la directrice générale s'inscrive au Colloque de la zone Estrie de

l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 12 septembre 2013 à Magog ;

Que la municipalité autorise le paiement de l'inscription de la directrice générale au coût de 85\$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement qui lui sont rattachés.

Adoptée à l'unanimité

13 09 136

6.3.7. Visite RCGT

ATTENDU que la directrice générale a demandé à la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton (RCGT) de présenter une offre de service pour une journée d'assistance comptable pour le mois d'octobre 2013 ;

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu ;**

Que la municipalité accepte l'offre de journée d'assistance comptable de la firme RCGT d'une durée de 8 heures au salaire horaire de 120\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

13 09 137

6.3.8 Rémunération du personnel électoral – Élection générale 3 novembre 2013

ATTENDU que le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux prévoit les sommes payables pour le personnel électoral ;

ATTENDU que par résolution, le conseil municipal peut revoir à la hausse la rémunération du personnel électoral ;

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte le tableau suivant fixant la rémunération du personnel électoral.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION	
Lorsqu'il y a confection (ajout des électeurs non domiciliés et division en section de vote) ET révision de la liste électorale	Le plus élevé entre 339\$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) 0.388 \$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs
Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale (ajout des électeurs non domiciliés et division en section de vote) OU Lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale (le jour du scrutin se situe dans les 90 jours suivant la fin de la dernière révision de la liste en vigueur ; il n'est donc pas nécessaire de procéder à sa confection)	Le plus élevé entre 202\$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) 0.233 \$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs

Lorsqu'il y a NI confection NI révision de la liste électorale (la liste électorale a été confectionnée et révisée lors du scrutin initial, mais faute de candidat à un poste ; il faut recommencer les procédures)	Le plus élevé entre 69\$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) 0.075\$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs
Pour le jour du scrutin	339 \$
Pour le jour du vote par anticipation	226 \$

RÉMUNÉRATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION
Les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX COMMISSIONS DE RÉVISION	
Réviseur	13\$ pour chaque heure qu'il siège
Secrétaire	12\$ pour chaque heure où la commission de révision siège
Agent réviseur	11\$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SCRUTIN			
	BVA	Dépouillement BVA	BVO
Scrutateur	94\$	32\$	113\$
Secrétaire	70\$	32\$	83\$
Primo	76\$		90\$
Table de vérification de l'électeur			
président	94\$		113\$
membre	70\$		83\$

Adoptée à l'unanimité

13 09 138

6.3.9. Dana Lea Yorston – Demande de modification de tarifs

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une demande pour modifier la tarification de l'entretien du Centre Communautaire et du bureau municipal de madame Dana Lea Yorston ;

ATTENDU que le contrat d'entretien des locaux municipaux a été octroyé en septembre 2011 par la résolution 11-09-142 ;

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;

Que le conseil municipal renouvelle le contrat d'entretien de madame Dana Lea Yorston au coût mensuel de 150\$, qu'un tarif horaire de 15\$ lui soit octroyé pour des travaux supplémentaires et qu'un taux horaire de 20\$ lui soit octroyé pour du travail de jardinage (uniquement sur demande du conseil) ;

Que ce nouvel arrangement prenne effet dès le mois de septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

6.3.10. Budget RIGDSC

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

13 09 139

6.3.11. Demande d'appui à la 9^e édition du Shazamfest

ATTENDU que monsieur Ziv Przytyk, président du Shazamfest, doit préparer ses demandes d'aide financière à l'automne auprès de différents organismes gouvernementaux ;

ATTENDU que ce dernier, tout comme par les années passées, demande l'appui de la municipalité pour la tenue de son événement qui se tiendra les 11, 12 et 13 juillet 2014 et que cette lettre d'intention doit être jointe à ses demandes d'aide financière ;

ATTENDU que monsieur Przytyk s'engage à respecter le règlement numéro 238-2012, relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux ;

POUR CES MOTIFS

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu ;**

Que les membres du conseil municipal autorisent madame la maire à signer une lettre d'intention concernant la tenue de la 9^e édition du Shazamfest en 2014.

Adoptée à l'unanimité

6.3.12. Permis pour colporteur

Ce point est reporté à une séance ultérieure et sur demande.

7.1. Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres

Madame la maire fait part au conseil de ces diverses activités.

7.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'août 2013.

8.2. Coupe de branches

L'inspecteur en voirie informe les membres du conseil de ses démarches d'information concernant les coûts reliés ainsi que les heures nécessaires à la réalisation de ce travail.

8.3. PAARRM

L'inspecteur en voirie informe les membres du conseil qu'il y aura des travaux de rechargement, en septembre, sur les chemins Isabelle et Simard (1 km chacun) dans le cadre de la subvention du député.

8.4. Accotement chemin Kingscroft

L'inspecteur en voirie informe les membres du conseil qu'il a entrepris, suite à des travaux d'asphaltage, des démarches afin de corriger, avec du gravier, certains endroits sur le chemin Kingscroft.

8.5. Marquage des lignes – Chemin Kingscroft

ATTENDU qu'une soumission pour le marquage des lignes de chemin de la municipalité a été demandée à l'entreprise Ligne de Stationnement Rivard (LSR) ;

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;

Que la municipalité octroie le contrat de marquage de ligne à LSR à savoir 7 km pour la ligne du centre à un prix unitaire de 250\$/km et 7 km pour les lignes de rive à un prix unitaire de 250\$/km pour un coût total de 3 500\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'août 2013.

9.2. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage

ATTENDU les besoins de 150 TM en fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2013-2014;

ATTENDU que le conseil municipal désire obtenir des prix auprès de cinq (5) fournisseurs;

ATTENDU que l'estimation de la dépense nette pour la fourniture de sel de déglacage est inférieure à 25 000\$;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;

De mandater la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation, selon les besoins formulés par le conseil municipal, auprès de cinq (5) fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité

10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer.

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 5 août 2013- #13-08-124	32 337.37\$
B)	Dépenses incompressibles	24 932.51\$
C)	Salaires août 2013	16 622.62\$
D)	Comptes à payer au 9 septembre 2013	73 391.64\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 73 391.64\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

12. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

13 09 143

13. Levée de la séance ordinaire du 9 septembre 2013

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h10.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.